La tragédie de Nomain

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De Duguauquier, on ne donne d'ailleurs dans le village, aucun renseignement favorable. Il vit seul — sa femme et ses enfants l'ayant quitté — et on lui reprochait de souvent provoquer ou de faire provoquer le père Meyer. N'a-t-il pas eu d'ailleurs, plusieurs fois des histoires, dont la police locale et la gendarmerie d'Orchies se sont occupées et que nous avons relatées ?

Mais tout cela c'est le passé. Il était nécessaire pourtant que nous en remémorions afin de bien situer les faits et l'état d'esprit dans lequel se trouvaient et les acteurs du drame et les habitants.

Le drame !

Vendredi donc, Duguauquier dans sa ferme, était occupé avec sept, huit cultivateurs ou journaliers, à battre le blé emmagasiné dans la grange. A la cuisine, Sophie Meyer — qui, une fois de plus, avait quitté son mari — vaquait aux occupations du ménage.

Soudain, le cultivateur entrevit à l'entrée de sa cour, le père Meyer qui, timidement avançait vers les travailleurs.

« Je viens chercher Sophie », prononçait le malheureux mari.

— Qu'est-ce que vous faites là, répondit brutalement Duguauquier, en le repoussant vers la rue. Sortez, vous n'avez rien à faire ici !

— Ah ! non, répliqua Meyer, je ne veux pas que tu me repousses ; je veux Sophie ou alors... et de sa main droite, il brandissait un revolver d'ordonnance !

Duguauquier, surpris, s'en revenait sur ses pas, poursuivi par son agresseur. Dans l'écurie, il se réfugiait, mais à peine avait-il relevé la tête qu'il recevait en pleine poitrine et presque à bout portant, une balle de revolver.

Perdant du sang, Duguauquier réussit néanmoins à se jeter sur son agresseur, à lui prendre l'arme, à le maintenir et à le ligoter, tout cela, naturellement, au cours d'un corps à corps, auquel restaient témoins impassibles les sept ou huit ouvriers de ferme présents.

Une fois Meyer ficelé et ne pouvant nuire, Duguauquier, couvert de sang, s'en fut à la Mairie prévenir le Maire et les gendarmes et les gendarmes Clercq et Dubois qui, justement se trouvaient en tournée dans le village.

Le meurtrier est arrêté

Meyer, inconscient, fut amené à la gendarmerie d'Orchies, où il passa la nuit et d'où il fut transféré à la prison de Cuincy, le Parquet de Douai étant chargé de l'instruction de cette affaire.

Quant à Duguauquier, après être allé prévenir sa mère à Rumegies, il fut invité par le docteur d'Orchies à entrer à la clinique Picart à Douai, également, en vue de l'extraction de la balle qui lui a perforé le poumon gauche à quelques centimètres du cœur. Son état, bien que grave, n'inspire pourtant aucune inquiétude. Son amie Sophie Meyer est restée à ses côtés.

R. L.

BIJOUX
ORLUXIA
or plaqué inaltérable
recherché — vogue
chez tous les bijoutiers

A propos de l'affaire Gimenez

Un ordre du jour du Syndicat médical de Lille

Nous avons relaté lundi dernier les débats du meeting organisé par la Ligue des Droits de l'Homme sur l'affaire Gimenez. Gimenez, de nationalité espagnole, avait été impliqué dans le complot catalan et emprisonné à la maison centrale de Loos-lez-Lille ; il était décédé des suites d'une gangrène lymphatique.

A ce sujet, le Syndicat médical de Lille et environs, qui s'est réuni en assemblée générale le 17 janvier, nous communique l'ordre du jour suivant, qu'il a voté à l'unanimité :

« Le Syndicat médical de Lille et de la région, libéré de toute préoccupation d'ordre politique, confessionnel ou philosophique,

« Considérant d'une part, que la campagne outrancière menée contre le docteur Jacquemard, tant dans une certaine presse que par voie d'affiches, tracts, et par la parole au cours d'un meeting, n'a pas apporté la moindre preuve indiscutable permettant de la justifier ;

« Considérant, d'autre part, qu'elle est surtout basée sur des racontars sans crédit, des insinuations malveillantes et des allégations mensongères ;

« Réprouve de toutes ses forces de pareils procédés qui ne peuvent d'indisposer et émouvoir ceux qui raisonnant sans parti-pris, ne veulent que la vérité, sans rechercher de vaines et criminelles agitations ;

« Proteste contre la campagne qui a été menée contre le docteur Jacquemard et, se basant sur les enquêtes médicales et administratives faites par des délégués ministériels, lui conserve son estime et sa sympathie. »

POUR VOTRE JARDIN
SEMENCES D'ÉLITE SÉLECTIONNÉES
Maison VICTOR MAIRIE
50 ans d'existence — 50 ans de succès
Envoi du catalogue gratuit sur demande
155, rue de Paris, LILLE (Nd) Face à la rue de la Trinité

COUR D'APPEL DE DOUAI

Télescopage à Wattrelos

M. Holvoet, charretier, conduisait un soir, rue Carnot à Wattrelos, un camion attelé de deux chevaux. En dépassant une auto qui stationnait le véhicule fut heurté par un tramway et M. Holvoet projeté à terre fut légèrement blessé.

Le wattman Marcel Pages poursuivi pour blessures par imprudence fut acquitté à Lille.

Cette affaire a été plaidée à une précédente audience de la Chambre des Appels Correctionnels.

La Cour dans l'arrêt qu'elle rend réforme le jugement de Lille. Elle condamne Pagès à 50 fr. d'amende et alloue 4.500 francs de dommages-intérêts à M. Holvoet.

Escroquerie à Lille

A l'insu de son mari qu'elle désirait abandonner, Stéphanie David avec la complicité du sieur Lesart, emprunte 7.000 fr. à M. Félix Doucet, négociant à Lille.

Mais au moment du remboursement, le mari qui n'était pour rien dans l'affaire ne voulut rien entendre. Sa femme d'ailleurs l'avait quitté et s'était réfugiée en Belgique.

Poursuivis pour escroquerie, les deux complices ont été condamnés par le Tribunal correctionnel : Stéphanie David à 18 mois de prison par défaut et Henri Lesart à six mois et tous deux solidairement au remboursement de la somme empruntée.

En appel Lesart est seul à se présenter.

La Cour estime que la chose a été bien jugée et elle confirme purement et simplement la décision du tribunal de première instance.

La contrebande

Amour Bry, a été surpris à Feignies, alors qu'il transportait du tabac de fraude. Le Tribunal d'Avesnes le condamna à un mois de prison et 2.000 francs d'amende.

La Cour lui octroie deux mois, confirme l'amende et prononce la non imputation de la prison préventive.

⁂

Pour le même délit commis à Gognies-Chaussée, Charles Bleude a été condamné à Avesnes à deux mois de prison et 906 fr. 25 d'amende.

La Cour confirme le jugement de première instance et spécifie que Blande, comme le précédent ne verra point la prison préventive venir en réduction sur la peine.

Pochard irascible à Leforest

Le tchécoslovaque Jiri Morko, 36 ans, mineur à Leforest, s'enivre quelques fois. Malheureusement lorsqu'il est en état d'ivresse Morko n'est pas commode. Certain jour alors qu'il avait bu plus qu'il n'est raisonnable Morko entra dans un estaminet. Le cabaretier n'ayant n'ayant pas voulu le servir le pochard s'emporta, brisa les vitres et rossa les gendarmes venus pour le mettre à la raison.

Le Tribunal de Béthune l'a condamné à quatre mois de prison.

La Cour confirme la décision des premiers juges.

Les spécialistes du vol

Albert Olivier, 31 ans, exerce à ses moments perdus la profession d'électricien. En effet, le reste du temps, il s'emploie à l'art du cambriolage. Son casier judiciaire s'orne de quinze condamnations. La dernière lui a été infligée par le Tribunal de Lille, le 16 décembre dernier.

Condamné pour trois vols, à quatre mois de prison et à la relégation Olivier a fait appel. Après plaidoirie de Me Bulquin, la Cour confirme le premier jugement.

⁂

Un autre spécialiste du vol : Jules Garreau, 39 ans, journalier à Douai. Il a été condamné par le tribunal de Béthune à quatre mois de prison et à la relégation.

Comme pour le précédent le jugement est confirmé. Garreau ira à la Guyane.

Indélicat camarade à Marly

Pour vol au préjudice d'un de ses camarades Salonne, l'Algérien Bouhassoum Ghalli, 28 ans, journalier à Marly, a été condamné par le Tribunal de Valenciennes, à trois mois et un jour de prison, à 100 fr. d'amende et à cinq ans d'interdiction de séjour.

La Cour élève à six mois la sanction pénale et confirme l'amende et l'interdiction de séjour.

Rats d'hôtel à Paris-Plage

Armand Bassetti, 21 ans, sujet italien, était employé à l'hôtel du « Golf » à Paris-Plage. Il profita de cette situation pour dérober des bijoux dans les chambre de voyageurs.

De peur d'être découvert Bassetti eut soin de confier le produit de ses vols à son compatriote Michele Losi, 21 ans. Mais celui-ci commit l'imprudence de remettre une partie des bijoux à son tailleur à qui il devait quelque argent. Malheureusement le tailleur prévint la direction de l'hôtel du « Golf ».

Malgré ses dénégations Bassetti a été condamné à Boulogne à huit mois de prison et Losi pour recel, à six mois de prison et 25 francs d'amende.

Sur appel de Bessetti, l'affaire est plaidée par Me Phalempin.

La Cour confirme le premier jugement.

Agression nocturne près de Boulogne

Un soir, Jules Baron, 34 ans, journalier, a attaqué son ancien patron M. Fouque, cultivateur à Mortinlinghem et a tenté de le dévaliser.

Baron assez médiocrement noté, condamné plusieurs fois s'est vu octroyer à Boulogne pour tentative de vol, un an de prison.

Après plaidoirie de Me Soland fils, la Cour élève à deux ans d'emprisonnement la peine prononcée en première instance.

Algérien brutal à Valenciennes

Ali Si Mohamed Saïd a été condamné par le Tribunal de Valenciennes, pour coups à deux mois de prison, 100 fr. d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour.

En appel l'Algérien est encore moins heureux; il se voit infliger six mois au lieu de deux.

Encore un fraudeur

C'est Jules Dupire qui poursuivi pour contrebande à Saméon, a été condamné par le Tribunal de Valenciennes à trois mois de prison et à 4.250 francs d'amende.

Le prévenu n'a pas plus de succès que les précédents. Sa condamnation est confirmée.

Les débits de boissons

Edgard Druon avait ouvert un débit de boissons sans autorisation. Il fut condamné pour ce fait, le 2 novembre dernier, à 25 fr. d'amende. En outre, le Tribunal de Béthune ordonne la fermeture du débit.

La Cour rendra son arrêt à huitaine.

La liste des lauréats de notre Concours du plus Gracieux Sourire

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

2.111e M. MIRE Léon, rue de Douvrey, 23, à HENIN-LIETARD.

2.112e Mlle Laure HELIN, rue Jean-Jacques-Rousseau, 41, à MONS-EN-BARŒUL.

2.113e M. GAILLARD Benoit, rue de Raismes, Cité N° 4, à SALLAUMINES.

2.114e Mme CHRETIEN Marie, Place du Lion-d'Or, 16, à LILLE.

Du 2.115e au 2.134e prix. Un stylographe, valeur 10 francs.

2.115e Mlle BEAUFROME Odilna, rue de Gauchy, Chemin de la Gare, à AUCHEL.

2.116e M. OIDIER Auguste, rue de Versailles, 25, à BILLY-MONTIGNY.

2.117e M. KEL Kléber, rue Louise-Michel, 16, à HELLEMMES.

2.118e Mme GAUCHETEUX, rue Damiens, 4, à FOUQUIERES-LEZ-LENS.

2.119e Mme Lucienne DEJONGHE, rue du Pérou, 51, à BRUAY-EN-ARTOIS.

2.120e M. MORTUAIRE Moise, rue Delhaye, 11, à ANICHE.

2.121e Mme Adolphine MAUGER, Cité Marronniers, 23, à DOUAI.

2.122e M. TISON François, Cité de la Gare, 234, à LIBERCOURT.

2.123e Mme BOUR, Place Alexandre, 8, à BILLY-MONTIGNY.

2.124e M. D'HALLUIN Georges, rue Thiers, 36, à LA MADELEINE.

2.125e M. PILOU Alfred, rue Esplanade, 38, à BRUAY-EN-ARTOIS.

2.126e Mlle BARBRY Clémence, rue Pasteur, 40, à HAUBOURDIN.

2.127e M. POUILLE Maurice, rue Gambetta, 15, à BAUVIN.

2.128e M. MAERTEN Léon, rue Pierre-Curie, 30 bis, à LOMME.

2.129e Mme BACQUET Blanche, rue Le Riez, 7, à SECLIN.

2.130e Mme DEGOTTIGNIES Marthe, rue Victor-Grépin, 29, à LOMME.

2.131e Mme DELANNOY Zélie, rue Léon-Gambetta, 58, à LEZENNES.

2.132e M. LAUTRY Gaston, rue Edmond-Membrée, 46, à VALENCIENNES.

2.133e Mme SIMOULIN, rue Beurlet, 14, à SOMAIN.

2.134e M. LEGRAND Abel, rue des Roelas, 2, à COMINES.

Ce dernier lauréat a donné le chiffre de 175.381 comme réponse à la question subsidiaire : différence avec 135.115, nombre de réponses parvenues : 40.266.

Lire demain, la suite de la liste des heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 9 du Règlement, disant :

« La liste des prix représente une valeur de 151.800 francs. Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, à Lille, 186, rue de Paris, dès la publication des résultats du concours dans nos colonnes.

« Il suffira aux concurrents de justifier de leur identité pour les y réclamer.

« Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Augmentation des Retraites Ouvrières et Paysannes

On rappelle que les allocations et bonifications accordées par l'Etat aux pensions des assurés obligatoires et facultatifs de la loi des R. O. P. recevront à partir de 1930 : une nouvelle majoration égale à celle initiale c'est-à-dire que la majoration allouée notamment aux assurés obligatoires qui était de 100 francs en 1926, puis de 200 francs en 1928, sera portée à 300 francs en 1930 et qui, avec l'allocation, élèvera la participation de l'Etat à 400 francs : 440 francs pour ceux dont l'allocation était de 110 fr., etc... Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1er février 1930. L'augmentation sera appliquée à l'intégralité du trimestre de novembre 1929 à février 1930.

Un assuré obligatoire ordinaire, titulaire de son de 1er fr. touchera donc le 1er février 1930, 25 fr. d'allocation et 75 fr. de majoration, soit 100 fr., les échéances suivantes seront de même importance.

Un Guide de Jardinage Gratuit

Ce traité de culture qui vient de paraître est une aubaine pour les amateurs de jardins.

Ce qui nous plaît surtout, c'est la façon aimable, pratique, sensée, dont il enseigne le jardinage. Il montre comment faire, sans aucun matériel, des semis précoces, comment s'assurer des plantes à repiquer, comment récolter des légumes toute l'année, comment composer les massifs de fleurs, etc. Cela fait un ensemble amusant, instructif, qui doit rendre bien facile la culture du jardin.

Rehaussé d'une couverture en couleurs de toute beauté, illustré de photographies d'art, ce livre contient aussi une curieuse trouvaille ! une gravure lumineuse dans l'obscurité.

C'est sous cette forme élégante que se présente le catalogue annuel de notre grande maison de graines et plantes, la maison Ch. Gonthier Fils, de St-Quentin (Aisne). Vraiment, on ne pourrait faire mieux. Chose remarquable, ce catalogue est envoyé gratis et franco à toute personne qui en fait la demande. Que tous les amateurs se hâtent de le réclamer.

L'épilogue de l'accident d'auto de Mercatel, en correctionnelle, à Arras, mardi prochain

En mars de l'année écoulée un terrible accident d'auto se déroula à Mercatel, la veille de Pâques, où une voiture dans laquelle avait pris place une famille de Lillois entra en collision avec celle de M. Bezon de Segonzac.

La famille de Lillois était composée de M. Albert Robin, attaché à une banque de Lille et y demeurant 94, rue de l'Hôpital-Militaire, qui conduisait l'auto ainsi que sa femme et un enfant, Mme et M. Robin, ce dernier directeur d'une banque d'Arras. L'auto se dirigeait vers Bapaume et se trouvait sur le territoire de Mercatel lorsque en sens inverse arrivait à très grande vitesse, 80 kilomètres à l'heure, une voiture américaine pilotée par M. de Segonzac, accompagné de sa femme, venant de Paris et se rendant à Ostende. De l'enquête, il résulte que M. de Segonzac tenait complètement sa gauche et allait foncer sur la voiture de M. Robin lorsque à 25 mètres de celle-ci, il fit un crochet pour reprendre sa position réglementaire. M. Robin ayant pris peur agissant par réflexe pour éviter d'être embouti vira à sa gauche et, alors, ne put éviter la collision qui fut terrible. L'auto de M. Robin fut complètement détruite et ses occupants plus ou moins blessés. Cependant M. Robin et Mme Robin furent conduits à l'hôpital St-Jean par M. Mouy, avocat du barreau de Lille.

M. Perret, juge d'instruction, qui mena toute l'information, a tenu à faire préciser par des experts le geste extrême de M. Robin. Ceux-ci ont conclu que M. Robin, se trouvant en danger, l'auto tamponneuse arrivant à toute allure et devant parcourir les 25 mètres en un espace de temps extrêmement court, M. Robin pouvait pour sauver les siens accomplir le geste de prendre sa gauche. Son mouvement disent les experts s'explique très bien et n'engage aucunement sa responsabilité. Il y a lieu de noter que l'auteur de l'accident commit des écarts de langage devant les personnes accidentées. Cette affaire sera appelée devant le tribunal correctionnel dans sa séance de mardi 21 dans le courant de l'après-midi.

BAGUES FIANÇAILLES ET ALLIANCES
Le plus grand choix aux plus bas prix
AU CARILLON 108-110, rue Gambetta, LILLE (Tél). : 59-66).
Après inventaire, solde d'un lot important de Garnitures de Cheminée.

La disparition inquiétante d'un comptable à Bapaume

Mardi matin, M. Georges Deffleisselles, comptable chez MM. Delord-Bréguet et Muny, entrepreneur, quittait sa famille, à Bapaume, pour se rendre à son bureau, selon son habitude. Depuis on ne l'a pas revu. Sa femme alarmée fit procéder à sa recherche ; on l'aurait vu à Beugny prendre le trai npour Cambrai. A la gare de Cambrai ; il prit un billet pour Somain. La on perd sa trace. Comme il est natif de Douai, sa belle-mère parcourut en auto Douai et les environs ; mais nulle part elle n'entendit parler de lui.

M. Deffleisselles est âgé de 27 ans, petit de taille et de corpulence moyenne. Coiffé d'un béret bleu marine, il porte un complet violine à rayures, un pardessus gris, un cache-col bleu et rouge, des chaussettes et des bottines jaunes. On se perd en conjectures sur cette disparition. M. Deffleisselles est un homme très doux ; il n'avait eu aucune contrariété dans sa famille et ses comptes sont tout à fait réguliers.

L'AVENIR RÉVÉLÉ

Celui qui emploie « Le Diable » peut prédire à coup sûr la disparition prochaine de ses cors aux pieds. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours : 3 fr. 95. Pharmacie Weinmann, à Epernay, et toutes pharmacies. Mais, attention !... Exigez « Le Diable » : à Lille, Pharmacie Universelle, place Richebé ; à Lens, Pharmacie Dieuzaide, place Jean-Jeurès. 3

Procès de presse

Au cours de la campagne électorale municipale dernière, à Douai, les candidats de la liste d'Union des intérêts douaisiens avaient poursuivi M. André Picquet, auteur d'un article jugé diffamatoire. Le Tribunal de Douai a acquitté ce dernier. En appel après plaidoirie de Me Déschodt et Escoffier la Cour met l'affaire en délibéré.

R. L.

Une automobile s'écrasa contre un arbre près de Namur : deux tués et deux blessés

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Une automobile conduite par M. Merlier et occupée par M. Noël, commerçant à Anvers, M. François Charles, ouvrier d'usine et M. Gousser, sujet russe, roulait à toute allure sur la route de Namur à Liége quand elle est allée se jeter contre un arbre, à Jambe. La voiture roulait à une telle vitesse qu'elle a été projetée à 12 mètres de l'arbre par le choc.

MM. Gousser et Albert Noël ont été tués. M. François Charles est dans le coma et le conducteur Merlier n'est que légèrement blessé à la figure.

... à toutes les affections du nez, de la gorge, des bronches et des oreilles par le SEDORHINOL, le désinfectant le plus efficace, par l'action successive de ses trois puissants agents : pommade nasale, inhalation, bain de gorge.
Ttes Pharmacies. A défaut : Labor. Régignon, 276, r. Lecourbe, Paris. Mandat ou remb. 15f.

LA JOURNÉE SPORTIVE

SPORTIFS OU IREZ-VOUS AUJOURD'HUI ?

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DU NORD

A FIVES. — S.C Fives-Iris Club Lillois.
A WATTRELOS. — Excelsior A.C.-R.C. Roubaix.
A TOURCOING. — U.S. Tourcoing-R.C. Arras.
A DUNKERQUE. — U.R.D. Malo-U.S. Boulogne.
A Calais — R.C. Calais-R.C. Lensois.

GROUPE B (Terrisse-Escaut)

A ROUBAIX. — St. Roubaisien-Denain A.C.
A LOURCHES. — S.C. Lourchois-A.S. Hautmont.
A LOMME. — A.S. Lommois-A.S.S.n.-Olignies.
A DOUAI. — S.C. Douai-S.O. Halluin.
A HALLUIN. — O.S. Halluin-U.S. Péruchiste.
A CAMBRAI. — A.C. Cambrai-S.C. Aniche.

GROUPE B (Artois-Maritime)

A BETHUNE. — Stade Béthune-U.S. Bruay.
A AUCHEL. — U.S. Auchel-U.S Noux.
A DESVRES — J.S. Desvres-C.B. Montigny.
A BULLY. — E.S. Bully-F.C. Tréport.
A BOULOGNE. — A.S.C. Boulogne-S.C. Abbeville.
A DOULLENS. — R.C. Doullens-U.S. Liévin.

Toutes ce rencontres commenceront à 14 h. 15.

COUPE DE FRANCE

A AMIENS. — 14 h. O.L. Lillois-Havre A.C.

HOCKEY

A LAMBERSART. — 14 h. Avenue du Bois, Lille H.C.-O.I. Boulogne.

POIDS ET HALTÈRES

A ROUBAIX. — 15 h. 30, Gala de l'Académie Roubaisienne.

BASKETT-BALL

A LILLE. — 15 h. Avenue de Dunkerque, O. Lillois-A.O. Wattrelos.
A TOURCOING. — 15 h. rue de Varsovie, S.C. Tourcoing-R.C. Roubaix.
A ROUBAIX. — 15 h. Bd d'Halluin, A. B. Halluin-I.C.A.M. Lille.
A WATTRELOS. — 15 h. Stade A. Prouvost, Excelsior A.C.-A.A Roubaix.

RUGBY

A LAMBERSART. — 14 h. 30, Stade du Colysée, S.S.P. Pommery-Iris Club Lillois.
A LAMBERSART. — 14 h. 15, Canon d'Or, R.A.C Lille-Antwerp British.

CROSS-CYCLO-PÉDESTRE

A LILLE. — 14 h. 27, Bd d'Alsace, Critérium du R.C. Lillois (1re manche).

CYCLISME

A ARMENTIERES. — 15 h. Salle des Fêtes, rue Gambetta, courses sur home-trainer avec : Van de Castelle, Taillieu, Van Hevel, Deconynck, Perrain, Demuysère, etc...

BOXE

A DOUAI. — 16 h. Hippodrome Municipal, Gala de l'A.S. Douai.
A LA MADELEINE. — 16 h. 30, rue de Marquette, Gala du Ring Madeleinois.

LUTTE

SEQUEDIN. — 15 h. 30, Salle du Grand Cabaret, Gala du C.A. Sequedin.

FOOTBALL-ASSOCIATION

LE DERBY LILLOIS

I.O. LILLOIS - S. O. LILLOIS

Aujourd'hui dimanche le Stade Virnot à Fives, sera le théâtre d'une rencontre particulièrement passionnante. En effet, nous verrons aux prises les vaillants Sportingmen et la belle équipe de l'Iris Club Lillois.

L'équipe de l'Iris sera celle qui battit Amiens, l'Excelsior, Lens, Calais et ne s'inclina que de justesse devant le Racing Club de Roubaix, l'U.S.T. et punkerque-Malo, dont il serait superflu de rappeler les performances.

L'équipe Fivoise a opéré ces dernières semaines un redressement qui n'a pas échappé aux critiques du football de notre région. Les diables bleus ont fait des progrès, tant enlevés. Mais ceux-ci n'ont pas encore été sanctionnés par une victoire qui confirmerait cette affirmation. A eux de faire le rétablissement définitif sans lequel leur situation dans la division d'honneur serait sérieusement compromise. Ce sera chose faite s'ils battent — s'ils tiennent en échec même — l'excellente formation des « sang et or ».

L'Iris contre Fives et l'Excelsior

Aujourd'hui à 10 h., Stade du Colisée à Lambersart, les réserves du Sporting Club Fivois rencontreront celles de l'Iris pour le championnat du Nord. Voilà deux belles équipes en présence ; il doit en résulter un match intéressant. Ceiui-ci sera doublé d'un partie de la plus haute importance pour les juniors de l'Iris Club Lillois, qui auront à battre ceux de l'Excelsior s'ils veulent être champions du Nord. Cette finale du championnat des jeunes, sera certes fort disputée. Notons qu'à la mi-temps, se fera sur la stade du Colisée l'arrivée du championnat de cross de l'U.C.L., qui est doté de nombreux prix. Enfin, éloquent détail, il est curieux de remarquer que, compte tenu des deux matches de rugby et de la séance de P.M., plus de 900 athlètes s'ébattront demain sur le Stade du Colisée.

A. Faidherbe Lille bat U. S. N. Douai par 1 à 0

Cette rencontre s'est jouée jeudi dernier au Stade Militaire. Faidherbe ne comprenait que 9 joueurs mais fournit une partie magnifique qui lui valut la victoire. Les meilleurs furent à Douai le demi-centre et le centre avant et l'inter droit à Faidherbe. Le but vainqueur fut acquis à la 40e minute du 1er time, sur une balle haute.

DEMANDES DE MATCHES

Athlétic Club Masprien demande matches pour l'équipe 1A les 2 février, 16 et 30 mars et tous les mois d'avril et mai. Pour l'équipe 1B, 2, 16, 23 février, 9, 23 et 30 mars et tous les mois d'avril et mai ; équipe 3, libre toute la saison, matches retours assurés. Pour conclure, s'adresser au secrétaire, M. Hary Charles, rue de Saulzoir, à Haspres, tél. 25.

L'AUTOBRASSEUR réussit toujours

HOCKEY

La finale du Championnat du Nord, à Lille

C'est bien une finale qui se disputera cet après-midi à 14 h. 30 sur le terrain du Lille Hockey-Club à Lambersart, puisque c'est le dernier match de championnat et que le titre sera attribué aux Roulonnais ou aux Lillois quel que soit le résultat de la rencontre.

Inutile donc d'insister sur l'acharnement que doit présenter ce match et sur l'intérêt qu'il offrira.

Les arbitres de ce grand match seront : M. Bouly et Vandeputte.

Les équipes seront composées comme suit :

Club de l'Enquêterie de Roubaix (Chemise bleu ciel, culotte blanche) : Desmuret (Int.) ; M. Reisenthel, Fonrmentin, Caux, M. Reisenthel (Int.), Horel, Villin, A. Bonvarlet (Int.), Schneider, Martin (Int.), Robin (Int.).

Lille Hockey-Club (Chemise et culotte bleu marine) : J. Ducoin, Jacques Pajot (Int.), Albert Six (Int.), C. Illingworth, Ch. de Monicault, M. Illingworth, Jacques Roussel, A. Desbonnete (Int.), F. Grimonprez (Int.), Julien Pajot (Int.), E. Monnier.

BOXE

Un gala sensationnel à Roubaix le 26 janvier

H. Dewanker contre E. Mascart

Les actifs dirigeants de l'Amicale des Arts de Roubaix ayant appris que notre célèbre compatriote, Henri Dewancker, était rentré en France après une seconde tournée triomphale en Amérique, l'ont de suite engagé pour le produire à Roubaix dans la Salle des Fêtes, rue de l'Hospice. Voulant donner au public Roubaisien un spectacle unique, un combat digne des plus grandes salles d'Europe, l'Amicale des Arts s'est assuré le concours d'un autre de nos célèbre concitoyens, Edouard Mascart, qui a bien voulu accepter de rencontrer Dewancker. Il est inutile de présenter bien longuement aujourd'hui les deux adversaires, Dewanker contre Mascart. Cet évènement sensationnel sera magnifiquement encadré par les rencontres suivantes : Scrève, 73 kilos, champion officiel des Flandres, 2 fois vainqueur de Vermaut actuellement Champion de France, contre le nouveau roi du K.O. Nordiste, Wos Moet, 73 kilos ; Nagel, 53 kilos, champion de France de la Marine, récent vainqueur du 1re série Kid Hermal, contre Pennecoucke, champion du Nord. Deux autres combats en 10 rounds.

Le prix des places est fixé comme suit : chaises de ring, 3 premiers rangs 40 fr. ; les autres rangs 30 fr. ; rings 20 fr. ; premières 15 fr. ; galeries 8 fr. Location à partir du samedi 18, chez Rouzé, 2, rue du Grand Chemin, Roubaix, tél. 2-89.

Le Lillois Deveux demande des combats

Deveux, challenger officiel du Champion des Flandres Seuilu, maintenant complètement remis de sa blessure, informe MM. les organisateurs qu'il est à leur disposition avec une équipe de jeunes boxeurs de tous poids.

Il défie tous les poids léger et welters français en particulier Dilyvou, Dévermelle, Touzet, Pecqueur, Raux, etc... Pour tout ce qui le concerne, lui écrire rue Bolivar, à Lille.

JEU DE PAUME

QUI VEUT DES LUTTES de 3e catégorie ?

La Société de jeu de balle « La Pelote Minière » de Fresnes-Midi de 3e catégorie, se met à la disposition des secrétaires de jeu de balle (3e catégorie pour engager des luttes aller et retour aux dates suivantes : 11, 18, 25 mai ; 1er, 8, 15, 22, 29 juin ; 6, 13, 20, 27 juillet ; 3, 10, 15, 31 août.

Pour renseignements, s'adresser au Secrétaire, Doré Ernest, 22, Route de Vicq, Fresnes-Nord.

COGNAC THOMAS HINE

CYCLISME

Le Criterium du R. C. Lillois

AUJOURD'HUI DIMANCHE SE DISPUTERA LA PREMIERE MANCHE

C'est aujourd'hui dimanche que se disputera la première manche du Critérium de Cross-Cyclo pédestre organisé par le Racing-Club Lillois. Pour cette épreuve, une bonne quarantaine de coureurs spécialistes seront aux prises parmi lesquels nombre de routiers de valeur.

LES ENGAGÉS

1. Vanderdouck Georges (B.A.C.D. ; 2. Decounick Henri (C.C.S.M.) ; 3. Vanderdonck André (C.C.S.M.) ; 4. Deudou (C.C.S.M.) ; 5. Vanderdonck Florent (B.A.C.D) ; 6. Bislaux (C.C.S.M.) ; 7. Dekeyster Julien (V.C.C. Laroche) ; 8. Vermeech (C.C.S.M.) ; 9. Dhondt Jean (Halles Sportives) ; 12. Notteau (C.C.S.M.) ; 13. Désiré Léandre (Halles Sportives) ; 14. Stévens Kléber (C.C.S.M.) ; 15. Detré Robert (Halles Sportives) ; 16. Lemany (C.C.S.M.) ; 17. Willems Georges (Halles Sportives) ; 18. X... (Arras Olympique) ; 19. Devoine (C.C.C.L.) ; 20. X... (Arras-Olympique) ; 21. Clauwes Robert (C.C.C.L. ; 22. X... (Arras-Olympique) ; 23. Brasseur (C.C.C.L.) ; 24. X... (Arras Olympique) ; 25. Bevernage (C.C.C.L.) ; 26. X... (Arras Olympique) ; 27. Demey (C.C.C.L.) ; 28. X... (Arras Olympique) ; 29. Quidel Marceau (Arras) ; 30. Leleng (C.C.C.L.) ; 31. Lebrun Jean (Arras) ; 32. Patyn Marceau (Halles Sportives) ; 33. Gaffet Marcel. (Arras) ; 34. Bayiens Basile ; 35. Cailly M. (Calis) ; 36. Velghe Henri ; 37. Desmettre Albert (Halles Sportives) ; 38. Dubois Edmoud ; 39. Lernould Raymond ; 40. Desutter Adrien ; 41. Lazzi (C.C.S. Maurice).

QUELQUES DETAILS D'ORGANISATION

Le départ sera donné à 14 heures devant le siège du R.C. Lillois, 27, boulevard d'Alsace, à Lille.

L'arrivée sera jugée face au siège du R.C. Lillois. Eu outre des prix et de la Coupe, une prime sera attribuée à chaque tour au premier en haut de la butte.

HIPPISME

COURSES A VINCENNES

PREMIERE COURSE. — Prix de Bourbon Lancy (14 partants) : 1. Eu Avant (A. Forcinal) g. 14 ; pl. 7. — 2. Ecureuil VII (Bulbion) pl. 8.50. — 3. Endymion II (P. Lalais) pl. 10.50.

DEUXIEME COURSE. — Prix de St-Genest (16 partants) : 1. Désespoir (E. D. Macé) g. 31 ; pl. 11.50. — 2. Dubonnet (H. Masson) pl. 27.50. — 3. Dora Oinsetta (Janssen) pl. 18.50.

TROISIEME COURSE. — Prix de Sully (10 partants) : 1. Evette (G. Pentecôte) g. 78 ; pl. 16. — 2. Evohé (C. Gougeon) pl. 10.50. — 3. Extra II (A. Tambou) pl. 8.

QUATRIEME COURSE. — Prix de Puiseaux (16 partants) : 1. 1. Bonna (Chrétien) g. 36 ; pl. 12.50. — 2. Crésus Michaux) pl. 11. — 2. Cent Ecus (F. Devreese) pl. 44.50.

CINQUIEME COURSE. — Prix de Villeneuve (26 partants) : 1. Espoir de la Seulles (J. Poirier) g. 41 ; pl. 14. — 2. Eminence Albert (P. Méquignon) pl. 12. — 3 Eldorado II (Vigneaux) pl. 14.50.

SIXIEME COURSE. — Prix de la Seine-Inférieure (7 partants) : 1. Esope (Guéroult) g. 29.50 ; pl. 13.50. — 2. Eglonne II (Lefèvre) pl. 29.50.

SEPTIEME COURSE. — Prix de Talence (18 partants) : 1. Blacky (Dubreuil) g. 14 ; pl. 9.50. — 2. Bonuo (Butti) pl. 23.50. — 3. Carmen Sylva (Versèle) pl. 22.

COURSES A NICE

PREMIERE COURSE. — Prix de Loghet (9 partants) : 1. Chand Habits (J. Faucon) g. 26.50 ; pl. 14.50. — 2. Ever Jolly (A. Smyth) pl. 9.

DEUXIEME COURSE. — Prix des Violettes (10 partants) : 1. Koenigsmark II (J. Faucon) g. 58.50 ; pl. 12. — 2. Soirée-le-Château (F. Bellhoussel pl. 7.50. — 3. La Périchole (J. Frigoul) pl. 11.50.

TROISIEME COURSE. — Prix D'Espons de Peus (7 partants) : 1. Suroit (S. Busch) g. 28.50 ; pl. 19. — 2. Misteniflute (Faucon) pl. 21.50.

QUATRIEME COURSE. — Prix du Pont Magnan (6 partants) : 1. Dead heat pour la 1re place : 1. Caporal II (R. Toudu) g. 7 ; pl. 7.50. — 2. Vizille (J. Bédeloup) g. 7.50 ; pl. 9.

Guérissez ENGELURES - GERÇURES CREVASSES avec POMMADE ARDAGH, Tte Pharm.

FEUILLETON DU 19 JANVIER 1930. — N° 63

Rao n'avait pas pour habitude de discuter les ordres d'un maître aussi original que le sien.

— Bien ! répondit-il. Suivez-moi !...

Et il l'entraîna vers la porte de fer de la propriété.

— Dommage que ce maudit machuré se soit trouvé sur mon passage, pensa Robert en s'éloignant, et qu'il ait l'air plus costaud que moi ! Il est plus prudent de battre en retraite, sans ameuter le personnel... Car cet Indien ne doit pas être le seul de son espèce ici !... Sans quoi, je ramenais avec moi Jean Martinier...